



Dommmages et intérêts

Par **Liinaa77**, le 17/06/2024 à 14:45

Bonjour,

Nous avons loué un F1 à une jeune femme, elle a dégradé volontairement le bien afin d'avoir un logement social et elle a fait appel à l'ARS ainsi que la mairie.

Nous lui avons proposé les 3 logements que l'ARS nous demande de lui proposer mais elle a refusé.

Donc nous avons décidé de l'assigné devant le juge.

Mes parents vivent avec des revenus modestes ils ont endetté, fiché banque de france, huissier à la porte..

Ils ont peur qu'elle demande des dommages et intérêts et vu que on a pas les moyens, ils stressent sans arrêt.

Ma question est la suivante :

Elle peut demander combien et combien le juge peut accorder ? Et est-ce que au vu de la situation et de sa mauvaise foie le juge va t-il accorder des dommages et intérêts ?

Merci

Par **Pierrepauljean**, le 17/06/2024 à 15:00

bonjour

a t il été établi un EDL d'entrée contradictoire à la remise des clés?